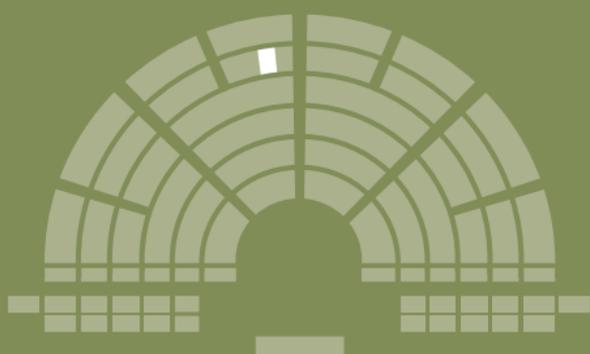


Joël Labbé
Sénateur du Morbihan



BILAN DE MANDAT 2011/12



Après plus d'un an d'exercice de la fonction parlementaire, j'ai le plaisir de vous présenter un premier bilan de mon activité au Sénat. Cette période aura été pour moi un temps d'apprentissage en accéléré, d'étude, d'observation et de prise de marque dans ce monde particulier de la politique nationale, que je ne connaissais pas vraiment.

La commission des Affaires économiques, dont je suis l'un des vice-présidents et l'unique représentant du groupe écologiste, recouvre un vaste champ de compétences : industrie, artisanat, tourisme, agriculture, pêche, urbanisme, logement...

Le travail en commission est essentiel dans la préparation législative avant l'examen en séance plénière. La lecture de ces pages vous donnera un aperçu de ce qu'a été mon activité parlementaire, en ce début de mandat.

C'est dans un contexte difficile que nous allons aborder cette nouvelle année 2013. Pour nous écologistes, la transition est plus que jamais une nécessité : transition tant écologique, qu'économique et sociale. C'est une véritable révolution, qu'avec la majorité, nous avons le devoir de réussir.

Deux projets de loi d'importance seront mis en œuvre dans les domaines qui me concernent : la grande loi logement, priorité nationale, et la loi d'avenir agricole, par laquelle le ministre a annoncé vouloir « *faire de la France le leader européen de l'agro-écologie.* »

Le début d'année verra aussi la finalisation de la réforme des collectivités territoriales. C'est avec détermination qu'au sein de la majorité nous apporterons notre contribution à l'élaboration de ces projets.

Une pensée de **Boutros Boutros-Ghali** accompagne les vœux les plus chaleureux que je vous adresse pour 2013 :

« Retrouvons ce qui nous unit, savourons ce qui nous distingue, évitons ce qui nous sépare. Parce qu'ensemble, nous pouvons peser. »

Joël Labbé
Sénateur du Morbihan



VOTRE SÉNATEUR

Vice-président de la Commission des Affaires économiques

Vice-président de la Mission commune d'information sur les pesticides et leur impact sur la santé et l'environnement

Membre de la Délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation

Membre de l'Observatoire national de la consommation des espaces agricoles

Vice-président du Groupe d'études sur les arts de la scène, les arts de la rue, et les festivals en régions

Président délégué pour le Mali du groupe d'amitié France/Afrique de l'Ouest

EN CHIFFRES

32 interventions en séance publique

18 questions au gouvernement sur des enjeux locaux et nationaux

1 proposition de loi (auteur)

11 propositions de loi ou de résolution (cosignataire)

52 amendements déposés (en premier signataire)

NAISSANCE DU GROUPE ÉCOLOGISTE AU SÉNAT



Le renouvellement parlementaire du 25 septembre 2011 fut une victoire pour l'écologie politique, avec l'élection – réélection pour certain(e)s – de dix sénateurs et sénatrices écologistes, permettant la constitution du premier groupe écologiste de l'histoire parlementaire française, présidé par Jean-Vincent Placé, sénateur de l'Essonne.

La constitution du groupe a permis aux écologistes de bénéficier de nouveaux moyens, mais aussi, de nouvelles prérogatives : participation à la Conférence des présidents, droit de parole élargi, droit de constitution d'une commission d'enquête, droit de présentation d'une proposition de loi, dans un « espace réservé » au groupe (niche parlementaire)... Suite à la mise en place du nouveau gouvernement, en juin 2012, l'arrivée de deux nouvelles sénatrices écologistes, Hélène Lipietz et Kalliopi Ango Ela, a porté le groupe à douze membres.

De gauche à droite

Aline Archimbaud
Jean-Vincent Placé
Ronan Dantec
Corinne Bouchoux
Leïla Aïchi
Esther Benbassa
Marie-Christine Blandin
Jean Desessard
André Gattolin
Joël Labbé

Pesticides

Pesticides : vers le risque zéro

Pour Joël Labbé, la session parlementaire 2011-2012 a été marquée par un important investissement au sein de la Mission commune d'information sur les pesticides et leur impact sur la santé, dont il était l'un des vice-présidents. Après 7 mois de travail, 95 auditions et 5 déplacements en province, la mission présidée par Sophie Primas (UMP) et Nicole Bonnefoy (PS) rapporteure, a adopté à l'unanimité, en octobre dernier, son rapport et sa centaine de recommandations. Les conclusions sur la santé sont suffisamment éloquents pour qu'elles aboutissent à des propositions exigeantes, telles que le renforcement de l'indépendance de l'évaluation des substances et des produits, l'inscription dans la loi du préjudice de contamination déjà reconnu par la jurisprudence, l'obligation pour les industriels d'apporter la preuve de non-toxicité de leurs produits, un investissement plus soutenu dans la bio et les méthodes alternatives, ou le renforcement du plan Ecophyto 2018 : alors que l'objectif est de réduire de 50 % l'usage des produits phytosanitaires à l'horizon 2018, leur consommation a augmenté de 2,6 % pour la période 2008-2010. Le rapport sera soumis en débat au Sénat le 23 janvier prochain. Pour sa part, Joël Labbé prépare une Proposition de loi pour le premier semestre 2013 visant à interdire l'utilisation des pesticides par les collectivités sur les espaces publics ainsi que la vente des pesticides au détail pour les particuliers.



› Le rapport est disponible sur www.joellabbe.fr

Directive « Nitrates »

Évolution de la réglementation au titre de la Directive « Nitrates »

Pris dans le cadre de la révision de l'application de la Directive « Nitrates », le décret n° 2011-1257 du 10 octobre 2011 puis l'arrêté du 19 décembre 2011 ont suscité de fortes interrogations au sein de la communauté paysanne et des acteurs engagés dans la reconquête de la qualité de l'eau en Bretagne.

La combinaison des deux textes en vigueur entraîne le risque d'une diminution à très court terme des systèmes herbagers, pourtant reconnus comme les garants d'une maîtrise de la pollution des eaux par les nitrates. Par le biais d'une question écrite, Joël Labbé a saisi le ministre de l'Agriculture à ce sujet en août 2012, lui demandant de procéder à une modification de l'arrêté du 19 décembre 2011, en particulier de redéfinir les normes CORPEN vaches laitières, et de ne pas pénaliser les agriculteurs engagés dans des mesures agro-environnementales avant leurs termes.

La MCI à Saint Nolff

› 12-13/06/12

Déplacement des parlementaires de la Mission commune d'information sur les pesticides à Saint-Nolff. Une journée de visites et d'auditions sur le terrain.



sur le terrain

Abeilles

« Si l'abeille disparaissait de la surface du globe... »

...l'homme n'aurait plus que quatre années à vivre. » (*Albert Einstein*)
Par voie de lettre ouverte, Joël Labbé et son collègue socialiste, Alain Fauconnier, ont saisi en avril dernier le ministre de l'Agriculture, lui demandant de suspendre sans délais son Autorisation de Mise sur le Marché de l'insecticide « Cruiser OSR », utilisé dans le traitement des semences enrobées de maïs et de colza. Les conclusions de récentes études ont en effet démontré les effets toxiques des pesticides de la famille des néonicotinoïdes et des phénylpyrazoles sur les populations d'abeilles, accusés de désorienter les butineuses lors de leur retour à la ruche. L'arrêté relatif à l'interdiction du « Cruiser OSR » pour les semences de colza a été signé le 24 juillet par Stéphane Le Foll. Lors des questions au gouvernement du 22 novembre dernier, Joël Labbé a réinterrogé le ministre sur son intention de suspendre toutes les Autorisations de Mise sur le Marché de ces produits en France, à commencer par le Cruiser sur les maïs, afin de préserver les abeilles qui subissent un effondrement de leurs colonies depuis 1995. Leur rôle de pollinisateur contribue à la survie et à l'évolution de plus de 80 % des espèces végétales dans le monde et à la production de 84 % des espèces cultivées en Europe.

Agrocarburants

L'échec des agrocarburants

Les premiers pas vers la transition écologique doivent se faire en traquant les mesures inutiles, coûteuses et nuisibles à l'environnement. C'est le cas des avantages fiscaux donnés à la filière des agrocarburants de 1^{re} génération. En 2012, la France aura encore dépensé près de 200 millions d'euros pour cette filière, après avoir largement soutenu sa structuration depuis 2005. Selon l'Inspection générale des finances, l'exonération fiscale dont bénéficie cette industrie crée un avantage concurrentiel indirect pour les opérateurs déjà solidement implantés, un « quasi-monopole », détenu par Sofiprotéol, dont le président, Xavier Beulin, est également président de la FNSEA. A ce constat s'ajoute un bilan environnemental et climatique très fortement remis en question. La concurrence entre terres agricoles destinées aux denrées alimentaires et celles destinées aux agro-carburants entravera davantage le développement d'une agriculture durable. Joël Labbé a ainsi présenté un amendement, lors du Projet de Loi de Finances 2013, visant à supprimer l'avantage fiscal accordé aux producteurs d'agrocarburants de 1^{re} génération. Le gouvernement a proposé le rejet de cet amendement, après avoir déclaré vouloir préserver cette filière, tout en prévoyant une extinction à terme des aides de l'État.



Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust > 30/11/12

Présentation du rapport de la Mission commune d'information sur les pesticides devant les élus du SMGBO, à Augan, suivie d'un débat.



Politique agricole commune

■ Réorienter la PAC : maintenant ou jamais !

Les négociations pour définir la nouvelle Politique agricole commune pour la période 2014-2020 entrent dans leur dernière phase. Cette politique structurelle de l'Union européenne qui mobilise près de 50 milliards d'euros est le principal levier pour orienter notre agriculture. La PAC actuelle favorise le développement d'exploitations toujours plus importantes, soutient des modèles d'exploitation toujours plus mécanisés, dépendants des énergies fossiles, consommateurs d'engrais chimiques et de pesticides. En abaissant le coût de production intérieur artificiellement par les subventions, elle encourage les exportations qui ruinent les agricultures vivrières des pays du Sud. Dans le Morbihan, l'affaire Doux a démontré les limites de ce modèle agro-industriel soutenu par des subventions publiques. Joël Labbé, aux côtés de ses collègues écologistes, porte des propositions en faveur :

- **d'une PAC plus équitable**, à l'heure où 20 % des exploitations captent 80 % des subventions européennes, avec un plafonnement des aides à 100 000 € par exploitation.
- **d'une PAC plus verte**, qui endigue la monoculture céréalière et l'importation de soja OGM, et encourage la rotation des cultures, l'extension des légumineuses, tout en contribuant à la réduction des intrants et des gaz à effet de serre, afin de protéger nos ressources, notre santé et notre environnement.
- **d'une PAC qui pourvoit au renouvellement des générations agricoles** en permettant à ce secteur d'être plus accessible, attractif et capable de dynamiser les économies locales.

C'est en ce sens, qu'il a interrogé Stéphane Le Foll sur ses intentions, le 29 novembre, lors de la séance des Questions Cribles Thématiques, consacrée à la réforme de la PAC.

Agroécologie

■ Un colloque au Sénat en avril prochain

Dans la lignée de son travail au sein de la Mission commune d'information sur les pesticides, Joël Labbé s'implique dans la préparation d'un colloque sur l'agroécologie, avec Marie-Monique Robin (*ci-contre, présente à la Foire Bio à Muzillac, le 30 septembre dernier*), journaliste d'investigation et réalisatrice de plusieurs documentaires tels, *Le monde selon Monsanto*, *Notre poison quotidien* ou *Les moissons du futur*.



Le colloque aura lieu le 8 avril 2013 au Sénat, en présence d'Olivier De Schutter, rapporteur spécial des Nations unies pour le droit à l'alimentation.

Hungry City 2012

> 6/12/12

Intervention de Joël Labbé, lors du premier colloque international sur la gouvernance alimentaire urbaine organisé par l'IUFN à Paris.



Réforme de la Politique de la pêche

Pour le soutien aux pêches durables et artisanales

Jeudi 12 juillet 2012, le Sénat s'est réuni pour voter une résolution européenne relative à la réforme de la Politique commune de la pêche. Amorcer les mesures visant à lutter contre la surpêche et la pêche illégale, mettre en œuvre des plans de gestion de la ressource à long terme, faire de la protection environnementale une condition préalable, réduire les rejets en mer, tels sont les principaux arguments mis en avant par Joël Labbé, lors de ce débat. Les aides doivent, en premier lieu, permettre d'assurer la nécessaire transition vers une activité de pêche durable, avec un accès prioritaire pour la pêche artisanale, qui regroupe encore 50 % des marins et représente 80 % de la flotte française. En ce sens, Joël Labbé a renouvelé son soutien à la déclaration proposée par La Petite Pêche Artisanale Française, conjointement avec les associations Greenpeace et WWF ; patrons et marins sont favorables à la construction d'une alternative à la Politique commune de la pêche par la mise en place « *d'un régime d'accès à la ressource basé prioritairement sur des critères environnementaux, sociaux et territoriaux. L'attribution des droits de pêche doit se faire préférentiellement aux pêcheurs ayant des pratiques à faible impact sur les écosystèmes, un faible taux de rejet, un taux maximum d'emploi généré par kilo de poissons débarqués.* »

Procès de l'Erika

Mettre fin aux insuffisances de la loi, garantir l'application du principe pollueur - payeur

Dans le cadre du procès de l'Erika, c'est avec soulagement que Joël Labbé a pris connaissance, le 25 septembre 2012, de la décision de la Cour de cassation, maintenant les condamnations civiles et pénales prononcées à l'encontre des responsables de la marée noire qui avait gravement touché les côtes bretonnes en décembre 1999.

Cette décision de justice, qui rend définitive les condamnations et qui confirme l'application du principe pollueur-payeur, est une avancée forte du droit de l'environnement. Néanmoins, cette triste affaire rappelle que la protection juridique des mers est encore largement insuffisante, complexe et fragile, et qu'une évolution des règles de droit est donc urgente. Des évolutions normatives sont à mettre en œuvre, au niveau national, européen et international, en lien avec l'inscription de la préservation des océans dans la déclaration finale de Rio+20. La notion de préjudice écologique et le principe de responsabilité environnementale doivent être inscrits plus clairement dans la législation. Les sénateurs écologistes s'engagent à peser sur le débat législatif, pour renforcer la prévention et la répression des pollutions marines.



Affaire Erika

> 15/04/12

Manifestation à Batz-sur-Mer, aux côtés d'Eva Joly, pour la reconnaissance par la Cour de cassation, du préjudice environnemental causé par le naufrage du pétrolier, en 1999.



Une loi pour le logement social

■ **« L'accès au logement correspond à un droit essentiel à vivre dans la dignité. »** Joël Labbé

Aujourd'hui, plus de dix millions de personnes sont touchées par la crise du logement. Face à cette urgence sociale, le groupe écologiste du Sénat a salué le projet de loi relatif à « la mobilisation du foncier public en faveur du logement social ». Une loi jugée ambitieuse et fidèle à l'esprit de la loi SRU, qui garantira solidarité et mixité sociale. Cette loi permettra de faire passer à 25% le taux de logements sociaux à construire dans les zones qui en ont le plus besoin, où les classes populaires ou moyennes ne peuvent actuellement plus se loger décemment. La cession de terrains publics avec une décote pouvant aller jusqu'à 100%, ou encore le quintuplement de l'amende en cas de non-respect de l'obligation de production de logements sociaux, sont autant d'étapes importantes dans la politique ambitieuse de la majorité visant à endiguer la crise du logement. Les écologistes ont soutenu ce projet de loi et ont contribué à l'améliorer par voie d'amendement.



Accession sociale à la propriété

■ **Incompréhension face à la mise en extinction du Crédit immobilier de France**

Le Crédit immobilier de France joue un rôle important dans le financement du logement social de nos régions et celui des primo-accédants à faibles revenus. Suite à sa dégradation par l'agence de notation *Moody's* le 28 août dernier, l'établissement a été mis en défaut de liquidité, ce qui a nécessité la mise en place d'une garantie de l'Etat. Le Trésor a conditionné l'octroi de cette garantie à l'extinction du Crédit immobilier de France, sans évaluations préalables des impacts économiques et sociaux. Le groupe écologiste au Sénat n'a eu de cesse de dénoncer les conséquences dramatiques pour l'emploi (2 500 emplois directs impactés, auxquels s'ajoutent les emplois des filiales du CIF et les emplois indirects concernés), ainsi que le risque d'une très forte réduction de l'activité en France de prêts à l'accession sociale à la propriété, dans un contexte où de plus en plus de foyers se voient refuser des prêts par des banques commerciales.

Jean Desessard et Joël Labbé, pour le groupe écologiste, ont rencontré les syndicats du CIF le 24 octobre dernier au Sénat. Les parlementaires EELV ont appelé de leurs vœux le gouvernement à rechercher une alternative pérenne dans la gestion de ce dossier qui engage un volet important de la politique du logement et conditionne l'avenir de milliers d'emplois.



Rencontre Solidarité Logement pays de Vannes > 13/07/12

Présentation par les associations locales des problématiques liées au logement d'urgence, au logement d'insertion et aux maisons relais.



Urgence : un toit pour tous

■ Pour une prise en charge des familles déboutées du droit d'asile

Suite aux nombreuses sollicitations issues du monde associatif et enseignant, Joël Labbé a interpellé le ministre de l'Intérieur par une question écrite en novembre 2012 sur les conditions d'hébergement des familles déboutées du droit d'asile. Ces familles, qui ne peuvent plus prétendre à une place en CADA (Centres d'Accueil pour les Demandeurs d'Asile), décident pour la plupart d'introduire une demande de titre de séjour et un recours juridictionnel contre la mesure d'éloignement prise à leur encontre. Durant la période d'analyse de leurs demandes par l'administration, et pire, lorsque celle-ci se trouve dans l'incapacité juridique ou humanitaire d'organiser un retour de ces personnes vers leur pays d'origine, aucune solution de prise en charge n'est proposée, que ce soit au niveau du droit au séjour, du droit aux aides sociales, du droit au travail et du droit à l'hébergement. Face à l'engorgement du dispositif d'hébergement d'urgence, on assiste à un véritable « nomadisme » des familles entre lieux d'hébergement provisoires, aide alimentaire et services sociaux. L'État ne propose pas d'autres alternatives qu'un hébergement à la nuitée, la plupart du temps à l'hôtel. Cette grande précarité entrave fortement la scolarisation des enfants, pour la plupart très bien adaptés dans leurs établissements scolaires. En sus d'une situation jugée humainement inacceptable au pays des droits de l'Homme, sont remis en question les coûts d'une telle politique. À titre d'exemple, le budget alloué l'été dernier à l'hébergement en hôtel d'une famille durant 10 semaines représente environ quinze mois de loyer d'un logement social.



Interdiction des ventes à la découpe

■ Une proposition de loi pour mettre fin à des pratiques spéculatives

Joël Labbé a déposé, en mars 2012, une proposition de loi visant à interdire la « vente à la découpe » dans l'immobilier. Cette pratique consiste à acheter et revendre des biens par lots en vue de plus-values substantielles, au détriment des classes populaires et moyennes des centres-villes qui se retrouvent ainsi évincées d'un logement occupé parfois depuis des dizaines d'années. La proposition de loi se résume en deux axes principaux : la création d'un permis de mise en copropriété qui sera délivré par le maire ou le président de l'EPCI, et la suppression du « congé pour vente », à savoir la possibilité pour un propriétaire de donner congé à un locataire pour vendre le logement avant la fin de son bail. Pour Joël Labbé, « la pratique des ventes à la découpe correspond à une financiarisation à outrance du marché du logement. »

Urgence : un toit pour tous

> 09/05/12

Soutien au collectif « Un toit pour tous », qui manifestait devant la préfecture de Vannes, pour défendre le droit au logement des plus démunis.



RIO + 20 / 16 > 24 juin 2012

■ **« Retour de RIO+20 :
ni optimisme, ni pessimisme... détermination ! »**

« Le premier Sommet de la Terre, Rio 1992, avait été pour moi un événement déclencheur de mon engagement politique en faveur du développement durable. Vingt ans plus tard, devenu sénateur écologiste, c'est en tant que Membre élu au Congrès des Peuples que je me suis rendu à Rio+20, dans le cadre de l'Association des Citoyens du Monde, organisation accréditée par l'ONU, pour prendre part aux débats du sommet officiel. Mon intervention majeure concernait l'accaparement des terres agricoles au niveau mondial.

Pour moi, il y aura eu l'avant 2012, et il y aura l'après 2012, avec un autre regard posé sur la Terre, et avec la conviction profonde, plus affirmée que jamais, que le concept du « penser global pour agir local » est aujourd'hui une impérieuse et urgente nécessité.

J'ai eu la chance de participer aux divers événements des deux sommets : le Sommet onusien officiel, et à sa marge le Sommet des peuples, organisé par près de 400 organisations de la société civile brésilienne, avec le concours des réseaux, mouvements et organisations internationales. Quel décalage entre les décideurs politiques et les aspirations des peuples !

Tout le monde s'accorde pour dire que le document final adopté à Rio+20 est sans ambition au regard des objectifs attendus. Je déplore notamment le rejet de la proposition d'une Organisation Mondiale de l'Environnement, qui aurait été un premier pas en matière de gouvernance mondiale. Cependant, je ne veux pas me limiter à ce constat. Le Sommet Rio+20 est à considérer comme une étape. Des perspectives à court terme restent ouvertes. De nouvelles négociations vont se poursuivre pendant 3 ans, afin d'aboutir à un nouveau texte d'engagement en 2015. Cette fois, les simples bonnes intentions actuelles devront être transformées en engagements contraignants, collectivement acceptés, dans l'intérêt supérieur de la planète et de l'humanité toute entière.

La France, pays des droits de l'Homme, est attendue avec l'Europe comme force de proposition et d'exemplarité. Cette Europe, représentée en tant que telle, a tenu son rang dans les négociations en cohérence avec les positions françaises. Autant de points d'encouragement qui atténuent le sentiment d'échec total. Pour moi, pour nous écologistes, parvenir à un accord exigeant à court terme ne pourra se faire qu'en tissant des liens étroits et permanents entre les représentants de la société civile et les décideurs politiques. Cette nécessité a été reconnue ici à Rio, le texte adopté affichant la volonté d'associer les représentants de la société civile, non plus comme de simples observateurs, mais comme des partenaires à part entière des négociations futures. Cet aspect est une réelle avancée, tout comme la place réservée désormais aux collectivités locales, qui ont démontré leur capacité d'exemplarité en matière d'application et d'expérimentation du développement durable. »

Joël Labbé

d'après le communiqué de presse du 22/06/2012



**RIO+20 : restitution publique
à Saint-Nolff > 12/07/12**

Face à une assemblée réunie dans la salle du conseil municipal, Joël Labbé a livré ses impressions suite à sa participation au Sommet de Rio.





Réforme territoriale

■ A la suite des « Etats généraux de la démocratie territoriale », deux textes ont été déposés par le président du Sénat sur le statut de l'élu et la simplification des normes. Ils devraient être examinés fin janvier. Les sénateurs auront ensuite à se prononcer sur le projet de loi sur la Réforme territoriale vraisemblablement en mars, même si les arbitrages à rendre sont encore nombreux, y compris sur des points clés de la réforme, tels les modalités d'organisation de la Conférence territoriale, les rapports avec l'Etat, la détermination des chefs de files. Les modes de scrutin et le calendrier électoral relevant de la compétence du ministère de l'Intérieur, ce premier volet devrait être examiné mi-janvier. Concernant les modes de scrutin locaux, les écologistes se félicitent des intentions du gouvernement de défendre le principe de la proportionnelle aux élections locales, pour garantir la parité et la diversité. Pour les élections départementales, ils défendront par voie d'amendement un mode de scrutin proportionnel, identique à celui des élections régionales. La promulgation de la loi sur l'acte III de la décentralisation est prévue pour juin ou juillet 2013.

.....



Notre-Dame-des-Landes

■ Les dernières semaines ont été mouvementées dans la lutte contre le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Les écologistes, opposés à un projet jugé d'un autre temps, affirment leur soutien à une mobilisation pacifique pour la préservation des espaces naturels et agricoles, pour des investissements raisonnés et durables, et pour un aménagement équilibré du territoire. Joël Labbé s'est rendu plusieurs fois sur le site, notamment le vendredi 16 novembre 2012, aux côtés de nombreux élus et parlementaires écologistes, pour une action non-violente en soutien aux opposants à l'aéroport. La « commission du dialogue » récemment mise en place par le gouvernement doit permettre l'expression de l'ensemble des avis dans un climat apaisé.

.....

Raoni au Sénat

■ Joël Labbé soutient le combat des tribus amérindiennes d'Amazonie. Aux côtés de Jean-Pierre Bel, président du Sénat, il a accueilli le Cacique Raoni le 5 décembre dernier.



Sénat

Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard - 75291 Paris cedex 06
Tél. 01 42 34 27 96
j.labbe@senat.fr

Collaboratrice parlementaire

Elodie Guillerme / 06 81 04 43 43
Chargée du suivi législatif
j.labbe@senat.fr

Permanence parlementaire

7, rue des Lavandières - 56250 Saint-Nolff
Tél. 02 97 48 42 54
bureau.j.labbe@senat.fr

Collaboratrices parlementaires

Karine Grosjean / 06 16 91 56 79
Chargée des relations élus et acteurs locaux
k.grosjean@assistants.senateurs.fr

Sylvie Valet / 06 18 75 02 24
Chargée de communication
s.valet@assistants.senateurs.fr

www.joellabbe.fr

 facebook.com/joellabbe

Directeur de la publication : Joël Labbé

Réalisation : Karine Grosjean,
Elodie Guillerme, Sylvie Valet.

*Imprimé à 2 000 exemplaires
sur papier certifié PEFC.*

